

Accidents de véhicules 2015-2018 : nombre de cas et coûts

COGEVE/np/ja - mars 2019

2015		2016		2017		2018		Période 2015 - 2018	
Nb de cas	en CHF	Nb de cas	en CHF						

Réparations de véhicules suite à un accident

Frais de réparations	83	114'712.79	130	148'876.18	115	139'463.38	118	131'324.42	446	534'376.77
-----------------------------	----	------------	-----	------------	-----	------------	-----	------------	-----	------------

Assurance Responsabilité civile (RC)

RC Flotte réparation de dommages à des tiers (véhicule VdG responsable)	70	205'739.99	64	138'271.73	62	122'445.86	41	104'277.18	237	570'734.76
RC Tiers réparation de dommages de tiers à des véhicules VdG (véhicule tiers responsable)	10	45'028.75	12	28'645.12	14	27'003.85	7	20'208.15	43	120'885.87

Assurance Casco

Casco part assureur	5	32'695.30	2	3'851.25	1	7'904.66	3	6'471.45	11	50'922.66
Casco part assuré (franchise)	5	2'500.00	2	1'000.00	1	500.00	3	1'500.00	11	5'500.00

Commentaires

- Mis à part 20 véhicules couverts par une police d'assurance Casco intégrale, la Ville de Genève s'autoassure pour le reste de la flotte.
- 82% des sinistres Casco concernent des véhicules du Service d'incendie et de secours (SIS).

- À noter qu'une petite partie des montants de "Réparations accidents" n'est pas directement lié aux réparations de dommages d'un accident. En effet, l'Unité de gestion des véhicules (UGV) du Service logistique et manifestations (LOM) peut profiter de l'immobilisation d'un véhicule accidenté pour faire d'autres travaux nécessaires.

Exemple : Pendant que des travaux de carrosserie sont réalisés, il se peut qu'on fasse réparer, par exemple, un embrayage ou une boîte de vitesses qui présente des signes de dysfonctionnement.